



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BAZAS**

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-huit mai le Conseil Municipal dûment convoqué le 12 mai 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle DEXPERT, Maire.

Nombre de membres
en exercice : 27
Membres présents : 23
Procuration : 4
Suffrages exprimés : 27
Votes Pour : 27
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mme Isabelle DEXPERT, Mme Danielle BARREYRE, M. Bernard JOLLYS, M. Patrick DUFAU, Mme Isabelle POINTIS, M. Richard BAMALE, Mme Marie-Bernadette DULAU, M. Julien RIVIERE Mme Amandine BARBERE, M. Laurent SOULARD, Mme Florence DUSSILLOLS, Mme Francine CHADEFAUD, Mme Catherine BERNOS, M. Laurent JOUGLENS, Mme Mélanie MANO, M. Jacques DELLION, Mme Emmanuelle PEIGNIEUX, M. Pierre MONCHAUX, Mme Sonia CILLARD-CARRARA, M. Jean-Bernard BONNAC, Mme Marie-Agnès SALOMON, M. Sébastien LATASTE, Mme Sylvie BADETS.

Excusés : Mme Isabelle BERNADET (procuration à I. Dexpert), M. Francis DELCROS (procuration à B. Jollys), M. Nicolas SERRIERE (procuration à P. Dufau), M. Patrick DARROMAN (procuration à P. Monchaux)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle POINTIS

N° DE_2021_069

OBJET : ACQUISITION TERRAINS DE LA PEUPLERAIE A BAZAS ENERGIES

Monsieur Richard BAMALE rappelle à l'assemblée que par convention d'usage signée avec la Régie Municipale de BAZAS ENERGIES, la commune de Bazas gère les travaux forestiers d'entretien de la peupleraie, chemin de Marmande, avec l'aide technique et financière de l'Office National des forêts, notamment pour la coupe et le reboisement des parcelles situées « terre forte ».

Cette mise à disposition étant échue, il convient de régulariser la situation par l'acquisition des parcelles en nature de sol cadastrées :

- section D N° 339 d'une superficie de 35 243 m² au lieu-dit « Terre forte ».
- section AE 476 – 479 – 482 – 507 pour une superficie de 30 668 m²

Ces terrains ont été estimés par le Service des domaines (avec possibilité de + ou – 10 %).

Parcelles	Superficie en m ²	Prix unitaire (en €/m ²)	Valeur vénale (en €)
D 339 AE 476, AE 479, AE 482, AE 507 (terrains nus – prairie)	65 911	0,15	9 886.65 €
Valeur vénale totale du bien			9 886.65 €
Arrondie à			9 890 €

La Régie Municipale BAZAS ENERGIES accepte la cession au prix de 9 890 €.

Envoyé en préfecture le 20/05/2021

Reçu en préfecture le 20/05/2021

Affiché le

SLO

ID : 033-213300361-20210518-DE_2021_069-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'acquisition de ces terrains.

- Considérant que la commune gère l'exploitation de la peupleraie selon le plan de gestion annuel assuré par l'Office National des Forêts ;
- Considérant que la Régie Municipale BAZAS ENERGIES est propriétaire desdites parcelles mises à disposition de la commune ;
- Considérant qu'il convient de régulariser la situation par la cession de ces terrains afin de permettre la continuité de l'exploitation de ces parcelles par la replantation systématique après coupe gérée par l'Office national des forêts ;
- Vu, l'avis du service des domaines ;

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- de valider l'acquisition des biens présentés ci-dessus pour un montant total de 9 890 € hors frais de notaire,
- de prendre en charge les frais de géomètre et de notaire,
- d'autoriser Madame le Maire, ou en cas d'absence un adjoint, à signer tout document relatif à cette acquisition.

Fait et délibéré à Bazas, les jour, mois et an que-dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Isabelle DEXPERT

